



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-107

Objet :
**Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le
dimanche – Année 2018.**

Délibération affichée le : **26 SEP. 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 25 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique (départ à 19h50) - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie (départ à 20h) – GOMEZ René

Pouvoirs : LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – NADAL Olivier à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à DEJEAN Anne-Marie - CABOCHE Chrystelle à Béatrice BENEZETH (jusqu'à 19h)

Absents : EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier

Convocation du 18 septembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2017-119 du 12 décembre 2017, le conseil municipal avait émis un avis favorable aux ouvertures dominicales les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018.

A la demande de certains établissements, Monsieur le Maire propose également l'ouverture le dimanche 09 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la liste des dimanches concernés selon le calendrier suivant :

- Les dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 27 voix POUR

- ✓ Emets un avis FAVORABLE aux ouvertures dominicales les 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180926-DEL2018-107-DE
Date de télétransmission : 26/09/2018
Date de réception préfecture : 26/09/2018